

Dossier N° : 25082677

Démarche : Formulaire de candidature 2025 - Territoires Engagés pour la Nature en Occitanie, base de candidature au concours Capitale Française de la Biodiversité

Organisme : Accompagnement des acteurs

Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 04 juillet 25 15:05

Identité du demandeur

Email : sophie.dartigeas@cc-acvi.com

SIRET : 20004360200016

SIRET du siège social : 20004360200016

Dénomination : CC DES ALBERES, DE LA COTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS

Forme juridique : Communauté de communes

Libellé NAF : Administration publique générale

Code NAF : 84.11Z

Date de création : 1 janvier 2014

État administratif : en activité

Effectif (ISPF) : 500 à 999 salariés

Code effectif : 41

Numéro de TVA intracommunautaire : FR63200043602

Adresse : CC DES ALBERES, DE LA COTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS

3 IMPASSE CHARLEMAGNE

66700 ARGELES-SUR-MER
FRANCE

Formulaire

1. VOTRE COLLECTIVITE

Nom de la collectivité :

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Nom du/de la Président(e) ou du Maire :

PARRA Antoine

Adresse :

3 impasse Charlemagne

Code postal :

66700

Ville :

Argeles sur Mer

La collectivité candidate est :

Une communauté de communes

Si votre collectivité est une intercommunalité, combien regroupe-t-elle de communes ? :

15

Quelles sont les compétences de votre collectivité qui sont concernées par les enjeux de préservation, restauration et valorisation de la biodiversité :

Le volet "défense contre la mer" de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est directement exercé par la CC ACVI.

Collecte des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Assainissement des eaux usées.

Production d'eau potable

Action sociale pour la mise en œuvre d'ateliers et chantiers d'insertion dans le cadre de l'entretien des berges et rivières et de l'entretien des sentiers de randonnées.

Aménagement de l'espace: itinéraire de randonnée, cyclotourisme, voies vertes et sentiers (entretien, conception...)

Valorisation de la production vitivinicole locale

Animation des sites Natura 2000 "Massif des Albères" et "Côte Rocheuse des Albères"

Comment avez-vous connu le programme TEN?

Par des collectivités voisines

Préciser :

Mairie d'Argelès sur Mer et Saint Génis des Fontaines déjà reconnu Territoire Engagé pour la Nature sur notre territoire.

Etes-vous intégré dans le programme « Petites Villes de demain » ou « Villages d'avenir »?

Oui

Si oui, pouvez-vous préciser si un volet biodiversité figure dans votre programme :

Dans l'orientation stratégique cadre de vie et adaptation au changement climatique figure des actions autour de la renaturation des villes, favoriser la biodiversité et les pratiques respectueuses de l'environnement (plan paysage trame verte et bleu; connaître la biodiversité du territoire, plantation de comestibles en ville, jardins partagés...)

Votre collectivité a-t-elle signé un Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique ?

Oui nous sommes cosignataires d'un CRTE avec le Pays Pyrénées Méditerranée

Elu(e) principalement en charge de la biodiversité :

MOLI Samuel; vice président en charge du développement durable; 06.89.81.44.95

courriel de l'elu(e) en charge de la biodiversité

samuel.moli@saint-andre66.fr

Agent technique en charge du pilotage de la candidature :

DARTIGEAS Sophie - Chargée de mission Développement Durable et transition Ecologique - 06.76.97.42.51

courriel de l'agent technique en charge du pilotage de la candidature

sophie.dartigeas@cc-acvi.com

1. Nombre d'habitants :

58 594

2. La collectivité fait-elle partie :

Ou est-elle riveraine d'un Parc naturel marin ?

Précisez le(s)quel(le)s :

Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

3. La collectivité comprend des espaces naturels protégés

Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale, Autres

Si "autres", précisez :

Réserve Marine de Cerbère Banyuls,
Site classé de l'anse de Paulilles sous la responsabilité du Conservatoire du Littoral,
Plusieurs plans nationaux d'action (aigle de Bonelli, aigle royal, butor étoilé, cistude d'Europe, chiroptères)

Percevez-vous la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ?

Non

Si possible, préciser l'utilisation faite de cette dotation :

Certaines communes de notre territoire touchent cette dotation mais pas la CC ACVI.

4. Votre territoire est-il concerné par des mesures compensatoires liées à des atteintes à la biodiversité dans le cadre de projets soumis à l'application de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » ?

Non

Si "oui" en êtes-vous à l'origine :

Non

5. Si vous deviez porter un regard sur votre territoire...

Le territoire de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès offre une richesse paysagère et écologique exceptionnelle, rare à cette échelle. C'est un espace vivant, fragile et précieux, qui mérite d'être connu, protégé et transmis.

- Comment qualifieriez-vous votre territoire ?

Le territoire de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès est un espace de littoral, de plaine et de montagne, marqué par une forte diversité paysagère et altitudinale. Il combine des milieux maritimes (plages, falaises), une plaine agricole et boisée, des coteaux et le piémont des Albères jusqu'aux sommets montagneux. C'est un territoire majoritairement rural, ponctué de 2 centres urbains principaux (Argeles sur Mer et Elne). Il incarne ainsi une mosaïque d'usages et de paysages entre mer, campagne et montagne.

Les espaces naturels et forestiers couvrent plus de la moitié du territoire, tandis qu'environ un tiers est occupé par des zones agricoles. Les 15% restants correspondent aux surfaces urbanisées.

- Quels sont les éléments notables de votre territoire en matière de biodiversité ?

La rencontre entre la mer Méditerranée et le massif des Pyrénées fait la richesse de notre territoire par la diversité écologique et paysagère qu'elle crée. Depuis les plages de sable fin et les falaises rocheuses de la Côte Vermeille jusqu'aux forêts de chênes et de hêtres des Albères, en passant par les anciens marécages et les cultures de la plaine, ce territoire est exceptionnel et doit être protégé.

De nombreux sites remarquables et protégés sont présents sur le territoire dont 2 réserves intégrales (marine, et forestière).

Sur les 2 sites natura 2000 "Massif des Albères" et "Côte rocheuse des Albères" ont compte déjà:

19 habitats naturels, tels que la forêt Chêne liège, les Mares temporaires ou encore les Falaises à végétation des côtes méditerranéennes

14 espèces d'oiseaux parmi lesquels on peut citer le Cochevis de Thékla, le Circaète Jean-le-Blanc ou l'Alouette lulu

14 autres espèces animales incluant l'Emyde lépreuse, le Barbeau méridional, la Rosalie des Alpes ou encore de nombreuses espèces de chauves-souris

- Quelles sont les principales pressions qui s'exercent sur la biodiversité de votre territoire et quelles en sont les causes ?

La biodiversité du territoire de la CC CAVI est mise sous pression principalement par l'urbanisation et le tourisme liée à l'attractivité du territoire liés à diversité (mer, montagne) et son climat très doux.

Ces pressions doivent être mesurées, contrôlées afin de limiter l'artificialisation des sols, la fragmentation des habitats naturels, la perturbation des espèces locales, qui peuvent mettre en danger la richesse écologique du territoire.

- Connaissez-vous les vulnérabilités majeures de votre territoire face aux impacts en cours et à venir du changement climatique (inondations, canicule et effet d'îlot de chaleur, sécheresse, incendie, érosion littorale...)?

Le territoire est soumis à une combinaison d'aléas climatiques qui vont s'intensifier dans les prochaines décennies. Ses caractéristiques naturelles (relief, climat méditerranéen, littoral, nombreux cours d'eau) et humaines (urbanisation, fréquentation touristique) accentuent nos vulnérabilités.

En effet, le territoire de la CCACVI est particulièrement vulnérable à des aléas hydrologiques (crues et sécheresses), des aléas thermiques (canicules et incendies), et des phénomènes d'érosion côtière (le cas échéant),

Tout ceci est amplifié par l'urbanisation, la concentration des activités en zones sensibles et la fragilité des écosystèmes locaux.

Ces vulnérabilités appellent des stratégies d'adaptation intégrant gestion des ressources (eau, biodiversité), prévention des incendies, désimperméabilisation, végétalisation et aménagement durable.

6. Votre collectivité a-t-elle voté une/des délibération(s) en faveur de la biodiversité ?

Oui

Si "oui", précisez :

"DL2025-0119 Contrat de coopération entre la CC ACVI et le Parc Naturel Marin Golfe du Lion (PNMGL) relatif à la réhabilitation dunaire et la canalisation du public du secteur Racou et de la plage du Tamariguer"

"DL2024-0054 Candidature Natura 2000"

"DL2021-0251 Candidature de la CC ACVI pour animer les 2 sites Natura 2000 "Massifs des Albères" et "Côte rocheuse des Albères"

- Si vous deviez partager une pépite, une réussite concernant les actions que vous avez menées en faveur de la biodiversité, de quoi s'agirait-il ?

La CC ACVI a repris fin 2021, l'animation des sites Natura 2000 « Massif des Albères » et « Côte Rocheuse des Albères ».

En effet, consciente de l'enjeu fondamental que représente la protection de la biodiversité, la Communauté de Communes Albères Côte Vermille Illibérès a repris et poursuit cette mission essentielle à la protection et mise en valeur de notre territoire.

2. AXE 1 - S'organiser et établir des partenariats :

1-La collectivité prend-elle en compte la biodiversité de manière transversale au sein de ses différents services ?

Oui, réalisé

Précisez votre réponse :

Dans chaque nouveau projet structurant, nous tâchons de prendre en compte la biodiversité au travers des études environnementales qui sont réalisées. Une chargée d'étude environnement accompagne les services sur ces aspects.

2-La collectivité propose-t-elle un accès à des formations pour une montée en compétence de ses agents sur le sujet de la biodiversité ?

Non, en projet

Précisez votre réponse :

Les agents peuvent accéder s'ils le demandent à des formations sur la biodiversité cependant ce n'est pas inscrit dans un projet global de montée en compétence sur cet aspect au sein de la collectivité.

Ce constat nous a conduit à proposer une action de formation auprès de nos agents et élus parmi les 3 actions proposées dans cette candidature en faveur de la préservation de la biodiversité.

3-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité associe-t-elle d'autres acteurs pour l'identification et la mise en œuvre de démarches de préservation et de restauration de la biodiversité, de lutte contre les atteintes à la biodiversité ?

Oui

Si "oui", précisez :

Agriculteurs, Bureaux d'études spécialisés en écologie, Syndicat de bassin versants, Collectivités voisines et autres collectivités, Associations naturalistes et/ou de protection de l'environnement

Si "autres", précisez :

Non communiqué

3-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle d'associer d'autres acteurs pour l'identification et la mise en œuvre de démarches de préservation et de restauration de la biodiversité, de lutte contre les atteintes à la biodiversité ?

Oui

Si "oui", précisez :

Habitants / public scolaire

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [3-1] et les actions en projet [3-2] :

Afin de poursuivre ce travail collaboratif qui fait partie intégrante de notre Plan Climat, il nous semble maintenant important d'approfondir le travail avec le grand public et en particulier avec les écoles et les centres aérés afin de sensibiliser, faire connaître pour mieux agir en faveur de la préservation de la biodiversité et imaginer des projets avec les enfants.

4-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité prend-elle en compte la biodiversité dans ses démarches politiques et sociales ?

Oui

Si "oui", précisez :

Plan climat air énergie territorial, Agenda 21/Agenda 2030, Recours à des associations d'insertion (entretien, génie écologique, chantiers verts...)

Si "autres", précisez :

Non communiqué

4-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de prendre en compte la biodiversité dans ses démarches politiques et sociales ?

Oui

Si "oui", précisez :

Plan climat air énergie territorial, Plan, stratégie ou schéma biodiversité

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [4-1] et les actions en projet [4-2] :

Au travers de notre candidature à la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature, la collectivité souhaite renforcer ces actions en faveur de la biodiversité, déjà présente dans le Plan Climat de la collectivité ainsi que dans son projet de territoire.

Cette reconnaissance permettrait d'appuyer de façon plus affirmée et plus concrète nos actions en faveur de la biodiversité.

5-Quels sont les moyens de police dédiés à de l'environnement ?

Autres

Si "autres", précisez :

Nous n'avons pas de moyens de police en interne, mais nous pouvons faire des signalements auprès des polices municipales concernées notamment lorsque nos agents sont sur le terrain dans des espaces naturels sensibles et qu'ils constatent des manquements et des atteintes à la nature.

Au travers de la gestion des 2 sites Natura 2000, nous pouvons également contraindre, limiter voire interdire certaines pratiques ou certains événements s'ils portent atteinte à l'environnement.

6-Sur quels types d'intervention souhaitez-vous concentrer l'activité de ces moyens de police ?

Lutte contre les dépôts sauvages de déchets

Si "autres", précisez :

Non communiqué

3. AXE 2 - Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques

7-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité intervient-elle dans la gestion des espaces naturels ?

Oui

Si "oui", précisez :

En régie, Par délégation auprès d'un opérateur spécialisé (association, conservatoire d'espaces naturels, syndicats de rivière, entreprises, etc)

Si "autres", précisez :

Non communiqué

7-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle d'intervenir dans la gestion des espaces naturels ?

Oui

Si "oui", précisez :

Autres

Si "autres", précisez :

La collectivité a signé un contrat de partenariat avec le Parc Naturel Marin pour mener 2 chantiers de préservation de la biodiversité sur de l'espace dunaire actuellement piétiné. Ce projet fait parti des 3 engagements que la collectivité porte au travers de la candidature à la reconnaissance Territoire engagé pour la Nature.

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [7-1] et les actions en projet [7-2] :

Le travail collaboratif avec les syndicats de bassins versants existe depuis plusieurs années et est inscrit dans le Plan Climat de la collectivité. De plus la gestion en régie des 2 sites natura 2000 et le travail d'entretien des espaces naturels gérés par le chantier d'insertion de la CC ACVI sont des actions de fond en faveur de la nature que l'on poursuit. Le partenariat avec l'OFB vient appuyer notre volonté de travailler plus intensément sur la préservation de la biodiversité.

8-La collectivité contribue-t-elle à la gestion des populations d'espèces végétales ou animales exotiques envahissantes ?

Oui, réalisé

Précisez votre réponse :

Le chantier d'insertion de la collectivité organise des campagnes d'arrachage de plantes exotiques envahissantes (en particulier carpobrotus sp. - griffe de sorcière et Opuntia ficus-indica - Figuier de Barbarie) dans certains espaces naturels comme autour du phare du Cap Béar et fait remonter ces actions auprès des services de l'Etat.

9-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité a-t-elle mis en place des mesures de restauration/renaturation d'espaces naturels ?

Oui

Si "oui", précisez :

Restauration de milieux humides (reconnexion aux cours d'eau adjacents, suppression de drainage, entretien de l'ouverture des milieux par des techniques douces (ex. éco-pâturage), etc.)

Si "autres", précisez :

Non communiqué

9-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en place des mesures de restauration/renaturation d'espaces naturels ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [9-1] et les actions en projet [9-2] :

Sur ce mandat, il n'y a pas de nouveau projet de restauration/renaturation d'espaces naturels. Cependant au prochain mandat, nous pouvons espérer que les fonds de concours de la collectivité pourront permettre d'aider les communes sur ces aspects, comme ça a déjà été le cas sur ce mandat avec le fond de concours de Banyuls sur Mer pour restaurer la Baillaury.

10-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en place des mesures de préservation des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme qui s'appliquent à son territoire (SCoT, PLUi, PLU) ?

Oui

Si "oui", précisez :

Orientations d'aménagement et de programmation spécifique à la biodiversité, la nature en ville, la trame verte et bleue, Intégration, dans les documents, d'un volet littoral (si pertinent au regard des caractéristiques du territoire) prenant en compte l'identification des zones de connexion écologique (ex : intégration des DOCOB Natura 2000 et des SAGE dans les démarches de planification), Délimitation locale de la trame verte et bleue sur le plan de zonage, Délimitation locale des réservoirs de biodiversité, Protection des milieux aquatiques et des zones humides, Intégration d'objectifs chiffrés de maîtrise ou de réduction de l'artificialisation des sols

Si "autres", précisez :

Non communiqué

10-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en place des mesures de préservation des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme qui s'appliquent à son territoire (SCoT, PLUi, PLU) ?

Oui

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [10-1] et les actions en projet [10-2] :

Le SCOT Littoral Sud est en cours de révision n°2 . Ainsi dans la concertation avec les élus, les professionnels du territoire et de l'Etat de nouvelles mesures de préservation et de restauration des continuités écologiques pourront être validées.

11-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en œuvre des actions de préservation ou de restauration de la trame noire en réduisant la pollution lumineuse ?

Oui

Si "oui", précisez :

Extinction de l'éclairage sur tout ou partie de l'espace public

Si "autres", précisez :

Non communiqué

11-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en œuvre des actions de préservation ou de restauration de la trame noire en réduisant la pollution lumineuse ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [11-1] et les actions en projet [11-2] :

L'extinction nocturne est un premier pas dans la réduction des nuisances lumineuses. A ce jour, la collectivité n'a pas de projets identifiés pour poursuivre ce travail, cependant imaginer de travailler sur une trame noire à l'échelle de l'intercommunalité serait très bénéfique pour la biodiversité. Certaines de nos communes se penchent déjà sur le sujet, dont Argelès sur Mer dans le cadre de leur reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature.

12-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en place des actions concrètes de préservation ou de restauration de la trame verte et bleue ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

12-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en place des actions concrètes de préservation ou de restauration de la trame verte et bleue ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [12-1] et les actions en projet [12-2] :

Il n'y a pas d'actions directes sur ce sujet actuellement au sein de la CC ACVI. Cependant des actions de soutien auprès des communes au travers des fonds de concours ont eu lieu (restauration de la Baillaury à Banyuls - trame bleue).

De plus comme pour la trame noire, une réflexion sur une trame verte et bleue à l'échelle communautaire serait judicieuse.

4. AXE 3 - Intégrer la biodiversité dans l'aménagement

13-La collectivité a-t-elle une stratégie foncière pour maîtriser l'artificialisation* et préserver ses sols vivants ?

Non, en projet

Précisez votre réponse :

Au travers de la loi sur le Zéro Artificialisation Nette, l'élaboration d'une stratégie foncière sera essentielle.

Une étude foncière est en projet avec l'agence d'urbanisme catalane pour la fin d'année 2025.

Si « Oui, réalisé », est-elle portée par un service foncier dans la collectivité ?

Non communiqué

Si « Non », la collectivité a-t-elle recours à une expertise extérieure sur ce sujet (SAFER, EPF, autre) ?

Oui

14-Quels sont les outils fonciers utilisés par la collectivité pour y parvenir ?

Protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

Si "autres", précisez :

Non communiqué

15-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en œuvre des actions visant à améliorer la perméabilité des sols et les préserver ?

Oui

Si "oui", précisez :

Création de parkings perméables, Autres

Si "autres", précisez :

Nous avons également accompagnés les communes volontaires à candidater à un appel à projet du département des Pyrénées Orientales " Des sols perméables pour nos villes et villages", auquel nous avons nous même participer dans le cadre d'une requalification d'un accueil de loisirs.

15-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en œuvre des actions visant à améliorer la perméabilité des sols et les préserver ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [15-1] et les actions en projet [15-2] :

Les parkings dernièrement créés sont tous perméables et végétalisés au maximum.
2 PAEN sont en place sur notre territoire "Laroque des Albères" et "Plaine d'Illobérès"; un nouveau PAEN a débuté: "Piémont des Albères", regroupant 7 des communes de notre territoire.

16-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en œuvre des actions visant à préserver la biodiversité des sols (désartificialisation des sols perméables, qualité des sols...) ?

Oui

Si "oui", précisez :

Désimperméabilisation (ex : désimperméabilisation de cours d'établissements scolaires),
Autres, Arrêt de l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts,
Soutien aux pratiques agroécologiques réduisant l'utilisation d'intrants

Si "autres", précisez :

Un agent de la CC ACVI anime un réseau d'agriculteurs autour des 2 zones de captage prioritaires à Bages et Banyuls-sur-mer. L'objectif est d'informer et de former les professionnels à une agriculture plus naturelle afin de préserver la qualité des sols et de l'eau et ainsi la biodiversité.

16-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en œuvre des actions visant à préserver la biodiversité des sols (désartificialisation des sols perméables, qualité des sols...) ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [16-1] et les actions en projet [16-2] :

Chaque nouvel aménagement réalisé sera tourné vers le végétal, avec des espaces désimperméabilisés.

Ceci devient maintenant systématique et s'impose de façon très naturelle dans tous nouveaux projets.

17-La collectivité propose-t-elle des aides financières et/ou met-elle en œuvre des opérations concrètes pour limiter l'érosion des sols et le risque de coulées de boues (exemples : sensibilisation des agriculteurs aux changements de pratiques culturales, plantation de haies sur le domaine public, reconstitution du matelas alluvial (recharge sédimentaire...) etc.) ?

Oui, réalisé

Précisez votre réponse :

Le travail de sensibilisation des agriculteurs se trouvant à proximité des zones de captage permet d'aborder le sujet des changements de pratiques culturales. Plusieurs formations et ateliers sont organisés chaque année en faisant intervenir divers spécialistes.

18-1. [Action(s) réalisée(s)] Quelles mesures en faveur de la biodiversité la collectivité met-elle en œuvre dans la gestion de ses espaces verts ?

Gestion différenciée / fauche tardive, Suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires dans tous les espaces y compris le cimetière et les terrains de sports, Non-implantation d'espèces exotiques envahissantes, Gestion par écopâturage, Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (météorologiques, pédologiques, etc.). Exemple : approvisionnement auprès de marques telles que « Végétal local » et « Vraies messicoles » (*onglet "les espaces verts"), Maintien de la laisse de mer sur le littoral, Autres

Si "autres", précisez :

La gestion des 2 sites Natura 2000 nous permet de mettre en place des mesures de protection en faveur de la faune et la flore spécifique de ces sites. Ces mesures consistent à informer, sensibiliser mais aussi interdire ou limiter les accès afin d'éviter le piétinement.

18-2. [Action(s) en projet] Quelles mesures en faveur de la biodiversité la collectivité prévoit-elle de mettre en œuvre dans la gestion de ses espaces verts ?

Autres

Si "autres", précisez :

Dans la cadre de la gestion des deux sites Natura 2000, il est prévu de mener une étude acoustique des chiroptères sur l'ensemble du site « Massif des Albères ». Cette étude permettra d'avoir un état des lieux de la fréquentation des chiroptères sur le Massif. Un suivi sera également mis en place sur trois zones de gîtes pour les chiroptères. Nous prévoyons également de réaliser un état initial des papillons de jour et un état initial des odonates sur un ou deux des sites Natura 2000.

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [18-1] et les actions en projet [18-2] :

La plupart des espaces verts que nous avons à gérer sont des espaces naturels, où nous faisons de l'entretien classique, sans produit phytosanitaire, en limitant la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. Nous n'avons pas de projet particuliers supplémentaires sur ces espaces verts.

Nous travaillons de plus en plus sur le littoral et les plages pour accompagner les communes dans l'arrêt de l'entretien mécanique des plages pour un retour de la biodiversité.

Et notre gestion de deux sites Natura 2000 nous conduit à mener de nouvelles études afin de mieux connaître pour mieux protéger ces écosystèmes.

19-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en place des actions en faveur de la biodiversité dans ses projets d'aménagement et/ou de construction ?

Oui

Si "oui", précisez :

Suppression des enrochements et restauration de cordons dunaires

Si "autres", précisez :

Non communiqué

19-2. [Action(s) en projet] La collectivité a-t-elle pour projet de mettre en place des actions en faveur de la biodiversité dans ses projets d'aménagement et/ou de construction ?

Oui

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [19-1] et les actions en projet [19-2] :

La collectivité doit aller plus loin dans ces projets d'aménagements pour favoriser la biodiversité sur ses sites.

Des actions simples tels que la mise en place de nichoirs ou encore de zones "sauvages" pour la biodiversité serait importante.

Le projet phare d'aménagement en faveur de la biodiversité sera la création des dunes urbaines (projet n°3 de notre candidature).

5. AXE 4 - connaitre et mobiliser autour de la biodiversité

20-La collectivité est-elle adhérente au système d'information sur la nature et les paysages (SINP) d'Occitanie

Oui, réalisé

Précisez votre réponse :

Principalement dans le cadre de la gestion des zones Natura 2000, la CC ACVI a adhéré au SINP Occitanie. Les prestataire avec lesquels nous travaillons entrent directement les données sur la plate forme.

21-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité réalise-t-elle des diagnostics écologiques sur son territoire ?

Oui

Si "oui", précisez :

Etudes faune-flore, Etudes des zones vulnérables au changement climatique

Si "autres", précisez :

Non communiqué

21-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de réaliser des diagnostics écologiques sur son territoire ?

Oui

Si "oui", précisez :

Etudes faune-flore, Etudes des zones vulnérables au changement climatique

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [21-1] et les actions en projet [21-2] :

La gestion des sites Natura 2000 implique de suivre et d'améliorer la connaissance scientifique de ces zones.

De plus dans le cadre de la compétence GEMAPI volet littoral, la CC ACVI est un des partenaires de l'observatoire de la Côte Sableuse (OBSCAT). Dans cet observatoire, de nombreux suivis écologiques comme des études faunes flores sont faits sur le littoral sableux.

La CC ACVI a également créé l'observatoire de la Côte Rocheuse (OBSROC). Dans les missions de cet observatoire figurent des diagnostics écologiques.

Les inventaires vont donc s'intensifier.

La démarche de progrès pourraient que chaque agent allant sur le terrain puisse être formé poru faire remonter toutes observations naturalistes utiles au territoire.

22-La collectivité réalise-t-elle des cartographies des trames vertes, bleues, noires et des sols à l'échelle de son territoire ?

Non

Précisez votre réponse :

A ce jour, il n'est pas prévu de travailler sur ce type de cartographie à l'échelle du territoire.

Nous avons comme base d'information la trame verte et bleu du SRCE L-R

23-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en place des démarches participatives de collectes de données naturalistes auprès des citoyens et acteurs locaux ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

23-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en place des démarches participatives de collectes de données naturalistes auprès des citoyens et acteurs locaux ?

Oui

Si "oui", précisez :

Outils de sciences participatives

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [23-1] et les actions en projet [23-2] :

Nous portons de plus en plus d'intérêt aux sciences participatives. C'est pourquoi dans le cadre de la mise en place d'un observatoire de la Côte Rocheuse, un volet sciences participative est prévue et permettra de nous améliorer sur ce volet.

24-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité informe-t-elle ses habitants de ses engagements en faveur de la biodiversité ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

24-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle d'informer ses habitants de ses engagements en faveur de la biodiversité ?

Oui

Si "oui", précisez :

Publication régulière de communiqués de presse sur les actions en faveur de la biodiversité

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [24-1] et les actions en projet [24-2] :

Si la collectivité est reconnu Territoire Engagé pour la Nature, ce sera une opportunité de communiquer sur ce sujet et d'informer les habitants sur nos engagements.

25-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité participe-t-elle ou organise-t-elle des manifestations autour de la biodiversité ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

25-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de participer ou d'organiser des manifestations autour de la biodiversité ?

Oui

Si "oui", précisez :

Fête de la Nature

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [25-1] et les actions en projet [25-2] :

La collectivité souhaite organiser un challenge citoyen avec les enfant du territoire autour de la biodiversité. Il s'agit de notre projet n°2 dans la candidature. Ainsi cela nous permettrait de nous améliorer sur cet aspect que nous n'avons à ce jour pas explorer.

26-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité propose-t-elle des actions de préservation de milieux naturels et/ou de la biodiversité auprès des citoyens et des acteurs socio-économiques locaux ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

26-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de proposer des actions de préservation de milieux naturels et/ou de la biodiversité auprès des citoyens et des acteurs socio-économiques locaux ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [26-1] et les actions en projet [26-2] :

Des opérations de ramassage de déchets avait été organisé en partenariat avec des associations environnementales.

Actuellement ces associations poursuivent ces actions sans nous, elles sont autonomes.

Nous pourrions envisager de reconduire des partenariats avec des associations afin de les aider à multiplier les actions.

27-La collectivité a-t-elle mis en place des actions d'éducation à l'environnement et en particulier à la biodiversité auprès des scolaires (par exemple lors des temps périscolaires, dans les centres de loisirs ou lors de séjours à thème, etc.) ?

Oui, réalisé

Précisez votre réponse :

Les accueils de loisirs, les points jeunes et les crèches du territoire, dont nous avons la compétence, proposent des activités autour de la biodiversité. Chaque centre est libre de proposer des projets; des partenariats avec des associations environnementales sont organisé avec que chaque enfant du territoire puisse être sensibilisé. Cependant cela se fait de façon ponctuelle. Avec notre projet n°2 cela nous permettrait de généraliser les actions d'éducation à l'environnement dans nos centres de loisirs.

28-La collectivité a-t-elle mis en place des actions concrètes de valorisation des services rendus par la biodiversité : met-elle en avant le paysage, les usages récréatifs, l'usage alimentaire, la lutte contre le changement climatique, la lutte contre l'érosion, la prévention des risques inondation et sécheresse, etc, auxquels contribue la biodiversité localement ?

Non, en projet

Précisez votre réponse :

Le projet de dunes urbaines que nous proposons dans Territoire Engagé pour la Nature a plusieurs objectifs. Le premier est de préserver la biodiversité dunaire en restaurant des dunes. De plus cette solution fondée sur la nature constituera une barrière naturelle à la montée des eaux et aux risques de submersion marine.

29-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité facilite-t-elle les actions des acteurs locaux (citoyens et acteurs socio-économiques) pour la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

29-2. [Action(s) en projet] La collectivité a-t-elle pour projet de faciliter les actions des acteurs locaux (citoyens et acteurs socio-économiques) pour la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [29-1] et les actions en projet [29-2] :

Les progrès dans ce domaine pourrait s'envisager lors d'une seconde candidature à la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature avec des actions plus ciblées.

30-La collectivité met-elle en avant les actions en faveur de la biodiversité portées par d'autres acteurs du territoire (habitants, agriculteurs, entreprises, usagers du territoire, etc.) ?

Non, en projet

Précisez votre réponse :

Il est essentiel que la collectivité puisse relayer les initiatives locales en faveur de la biodiversité. Nous prévoyons, avec l'aide de l'animatrice Natura 2000 et du service communication de faire ce travail.

6. L'engagement de ma collectivité dans le cadre TEN

Il vous est demandé ci-après de détailler 3 actions, de votre choix et citées dans le questionnaire, qui traduisent particulièrement l'engagement de votre collectivité en faveur de la biodiversité. Il s'agit donc des actions que votre collectivité souhaite mettre en avant pour la candidature TEN.

? Pour rappel, il est attendu que des actions aient un effet significatif, direct et concret sur la biodiversité (exemple : travaux de restauration de milieux).

Le comité de sélection évaluera les 3 actions principalement au regard d'une grille de notation comprenant les 5 critères suivants :

Additionnel : L'action va-t-elle au-delà de ce qui est d'ores et déjà mis en place dans le territoire ?

Impactant : L'action aura-t-elle des effets positifs, directs et significatifs sur la biodiversité ?

Proportionnel : La portée de l'action est-elle cohérente avec l'étendue des enjeux de la collectivité ?

Atteignable : La collectivité met-elle suffisamment de moyens (techniques, financiers, personnels) à disposition de l'action au regard de ses objectifs, de sa taille et de son contexte ?

Mesurable : L'action comprend-elle une méthode de suivi ou d'évaluation des impacts et résultats avec, par exemple, le suivi d'indicateurs simples (exemples : nombre de manifestations organisées, nombre de réunions conduites, longueur de haies plantée...) ?

Votre programme d'actions est-il issu d'un ABC ? :

Non

Préciser :

Ce projet n'a pas été retenu par les élus préférant débiter par une candidature à la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature.

Utilisez-vous la plateforme aides-territoires pour rechercher des dispositifs de financements pour vos actions ?

Oui

Préciser :

De façon systématique

Préconisations sur des sujets émergents

TEN existe depuis 2019, et chaque année le comité de sélection reconnaît des candidatures pour des projets de qualité.

Nous apportons parfois des préconisations et points de vigilances à considérer, afin de favoriser des actions qui vont dans le bon sens.

Parmi les préconisations transmises, certaines sont récurrentes, en particulier sur des sujets comme les hôtels à insectes, les ruches, les micro-forêts urbaines et la végétalisation.

Les pilotes TEN ont souhaité les partager auprès de tous les futurs candidats :

Une attention particulière est portée sur les projets d'hôtels à insectes. Ces petites installations ont été largement plébiscitées par le passé comme outil de sensibilisation du public et même parfois pour montrer un engagement pour la biodiversité. De récentes études montrent aujourd'hui qu'ils peuvent être préjudiciables aux insectes. En effet, ils favorisent la prédation, mais aussi la diffusion de parasites et de maladies. Les insectes sauvages sont souvent solitaires et nichent dans le sol, un hôtel est certes confortable pour eux de prime abord mais devient rapidement une menace. En remplacement de ces aménagements, il est conseillé désormais de laisser des tas de bois mort au sol ou encore de conserver ou favoriser des plants de lierre, qui seront, pour les insectes, un meilleur gîte que les hôtels fabriqués.

Vidéo de sensibilisation sur le sujet : <https://www.youtube.com/watch?v=5Py5WySF5dM>

Les installations de ruches ont été également longtemps plébiscitées dans les villes notamment. Cependant les liens entre biodiversité et apiculture peuvent être aussi sujets à discussion : de récentes études identifient une compétition sur la ressource alimentaire (nectar, pollen...), entre pollinisateurs domestiques et sauvages, en particulier en milieux urbains où des ruchers se sont parfois multipliés. Il a été observé qu'en se développant fortement dans les villes, les abeilles domestiques chassent d'autres pollinisateurs indispensables : bourdons, papillons, abeilles sauvages. Il paraît donc important d'associer à la conception d'un projet d'installation de ruchers, une structure experte sur le sujet comme l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), voire d'élaborer un diagnostic préalable à l'installation de nouvelles populations d'abeilles domestiques. Pour préserver les pollinisateurs sauvages (dont abeilles sauvages + de 1 000 espèces en France), les actions les plus efficaces restent la plantation de plantes mellifères locales, tout au long de l'année et gérées en fauche tardive par exemple.

Pour aller plus loin : <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/quand-les-abeilles-domestiques-concurrent-les-pollinisateurs-sauvages/>

S'agissant de la (re)végétalisation, de nombreuses structures orientent le choix des végétaux sur des espèces exotiques pour anticiper le changement climatique. Cependant, il est connu aujourd'hui que les espèces exotiques peuvent provoquer des déséquilibres dans les écosystèmes notamment pour la pollinisation mais aussi via le risque de devenir invasives et en concurrence avec la biodiversité locale et adaptée. Le comité de sélection TEN conseille vivement de s'assurer de l'origine locale des végétaux utilisés. Le guide "Plantons local Occitanie" est une ressource utile pour faire le choix de végétaux indigènes et favorables à la biodiversité de votre territoire, notamment aux pollinisateurs. Il vous donnera les clés, en fonction de l'avancement et de la nature de votre projet, pour vous poser les bonnes questions pour une végétalisation de qualité.

L'intervention d'un écologue en amont d'une plantation est également recommandée, pour bien connaître le milieu qui sera planté, évaluer l'éventuel gain en séquestration Carbone,...

Vidéo de sensibilisation sur le sujet :

<https://www.youtube.com/watch?v=qZ3HZiSwG0g&list=PLGSDRZ91g5gmSVgMcmySnSFLWrTRlzKms&index=2>

Les projets de forêts urbaines dites de « microforêts Miyawaki » ne sont pas forcément des démarches à encourager. Ces plantations très denses, et généralement couteuses, n'ont pas été conçues sous nos latitudes. Elles aboutissent souvent à des mortalités précoces et très significatives de végétaux, puisque les plants choisis sont de jeunes pousses plantées densément (3 par m²). Ces plantations génèrent souvent un apport de terre végétale conséquent, du transport des plants (parfois des pays d'Europe de l'Est) et un arrosage conséquent, ce qui ne va pas dans le sens des mesures de lutte contre le changement climatique. Bien qu'étant localement un apport de biodiversité, de fraîcheur et un support pédagogique, il ne s'agit pas de forêts : on n'y retrouve pas les fonctionnalités ni les cortèges d'espèces d'un milieu forestier. Attention donc au terme « microforêt », Elles peuvent être des refuges pour la faune mais l'effet de lisière avec le milieu urbain rend également vulnérables les populations qui s'y trouvent.

La renaturation et la régénération spontanée des milieux sont des alternatives tout à fait pertinentes pour l'adaptation au changement climatique fondée sur la nature et sur lesquelles il faut compter pour les années à venir.

Pour aller plus loin :

<https://www.mnhn.fr/fr/actualites/microforets-urbaines-que-penser-de-la-methode-miyawaki>

<https://cnfpt-formation.adobeconnect.com/pyn5l3n5yk0k/>

En complément et pour inciter au recours systématique aux solutions fondées sur la nature, les pilotes TEN souhaitent compléter ces éléments par des informations et recommandations actuelles majeures concernant l'adaptation au changement climatique :

Le dérèglement climatique se fait de plus en plus régulièrement sentir sur nos territoires. Ses conséquences sur les conditions de vie, les paysages, les activités économiques, la santé ou l'alimentation sont nombreuses. Pour être capable, dès aujourd'hui et demain, de faire face aux sécheresses, vagues de chaleur, inondations, mouvements de terrain, incendies à répétition qui y sont liés, il est urgent de s'adapter.

Afin de permettre à toutes et tous de se projeter à la fin de notre siècle et de pouvoir anticiper, la France s'est dotée d'une référence commune à l'ensemble du pays sur l'évolution du climat jusqu'en 2100 : la Trajectoire d'adaptation au changement climatique (TRACC). Celle-ci nous indique une augmentation de la température moyenne pour la France de 4°C. Dans la moitié sud du pays, cependant, la température moyenne annuelle pourrait atteindre les 18°C, ce qui correspond au climat actuel de l'Andalousie, avec un réchauffement encore plus fort en été qu'en hiver. Il existe plus d'incertitudes concernant l'évolution des précipitations mais le constat est déjà là : nos territoires sont régulièrement confrontés à des épisodes extrêmes. Les coûts liés aux dégâts causés par ceux-ci sont en augmentation, avec pour la seule année 2022, 10 milliards d'euros alloués en France aux sinistres climatiques, soit 3 fois plus que la moyenne annuelle des deux décennies précédentes.

Un des enjeux majeurs aujourd'hui est d'éviter la maladaptation, qui conduirait à augmenter la vulnérabilité des territoires. Ce serait par exemple, pour contrer la diminution de l'enneigement, l'utilisation de canon à neige nécessitant une grande quantité d'eau ou encore la construction de digues face à la montée du niveau de la mer, qui nuisent aux écosystèmes côtiers et reportent souvent le problème sur le littoral voisin.

Il est donc essentiel de prendre en compte de nombreux paramètres dans toutes les actions menées et en particulier la biodiversité. Celle-ci est fortement touchée par le changement climatique, mais aussi par les aménagements et les activités humaines qui conduisent à la dégradation des milieux et la disparition d'espèces. La biodiversité, parmi les nombreux services qu'elle rend à nos sociétés, participe pourtant à la régulation du climat avec son rôle dans la captation du carbone et dans le cycle de l'eau (limitation de l'érosion, stockage de l'eau, apport de fraîcheur). La dégradation des écosystèmes et la perte d'espèces met en péril ces services, dont ce rôle essentiel de régulateur : ralentissement des eaux lors d'une inondation, rafraîchissement en période de canicule, par exemple. Il est donc important de chercher à préserver à tout instant ce levier d'adaptation.

Les Solutions fondées sur la nature (SfN) sont un ensemble d'actions pouvant être déclinées pour tous les milieux (urbains, agricoles, aquatiques, forestiers, etc.) et tous les contextes territoriaux. Elles rendent possibles et accompagnent la prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique de manière croisée : elles permettent de s'adapter au changement climatique grâce à des projets favorables à la biodiversité. En effet, les SfN sont des actions de préservation ou restauration de milieux naturels ou semi-naturels qui visent à réduire les risques liés aux aléas climatiques, tout en augmentant le bien-être humain et la biodiversité.

Si vous souhaitez « engager votre territoire pour la nature » grâce aux SfN, vous pouvez découvrir plus largement leurs bénéfices et co-bénéfices, les actions existantes ainsi que de nombreux retours d'expérience dans la publication spéciale accessible en ligne qui est dédiée aux SfN.

Titre de l'action 1 :

Formation des agents

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats, Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement, Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Présentation synthétique de l'action et de ses grandes étapes de mises en œuvre (max 1 500 caractères) :

L'action vise à organiser des formations pour sensibiliser et outiller les agents et les élus de la collectivité, afin d'intégrer, de façon systématique, la préservation de la biodiversité dans l'ensemble de leurs missions. Ces sessions rappelleront les enjeux majeurs (érosion de la biodiversité, rôle des écosystèmes, obligations réglementaires) et montreront concrètement comment chacun peut agir à son échelle dans le cadre de ses missions professionnelles, puis par effet d'entraînement dans son quotidien.

Des modules adaptés aux publics visés seront proposés :

- Pour les agents de terrain (espaces verts des communes, chantiers d'insertion, voirie...) : pratiques écologiques, respect des cycles naturels, gestion différenciée et restauration des habitats, reconnaissance des principales espèces végétales et animales sensibles du territoire
- Pour les élus : intégration de la biodiversité dans la stratégie territoriale, arbitrages favorables dans les projets et exemplarité auprès des habitants.
- Pour les services aménageurs : prise en compte systématique des continuités écologiques, des réserves de biodiversité et limitation de l'artificialisation dans les opérations d'aménagement.

L'objectif est de diffuser une culture commune et transversale de préservation de la biodiversité dans toutes les décisions et actions de la communauté de communes.

Structure(s) accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert écologue...) :

- Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR) pour les formations à destination des agents de terrain (espaces verts communes + chantier d'insertion)
- AMF pour les élus
- OFB / CNFPT pour les services aménageurs

Date de début :

20 mars 2026

Date de fin :

30 décembre 2027

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

La chargée de mission Développement Durable et Transition Écologique sera en charge d'organiser le plan de formation avec le responsable formation de la collectivité et l'appui du service ressources humaines et de la direction.

Partenaires techniques et financiers:

Les partenaires techniques seront l'OFB, l'AMF ainsi que le CNFPT

Les partenaires financiers seront le fond vert et le fond Leader. Le CNFPT pourra également, dans la mesure du possible prendre en charge une partie des formations.

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

COUT ESTIMATIF TOTAL DU PROJET: 20 000 €

Fonds verts - PCAET: 20%

Leader: 64%

Autofinancement: 16% (3200 €)

Nous pourrions aussi compter sur des prises en charge par le CNFPT pour une partie des formations réalisées.

Résultats attendus :

Prise de conscience à tous les niveaux de la collectivité (des agents de terrain aux élus décisionnaires et aménageurs du territoire), Activation de leviers d'actions par des initiatives personnelles des agents et des élus
Une vision et prise en compte transversale de l'enjeu biodiversité au sein de la collectivité
Un effet boule de neige dans le comportement des agents et des élus dans leur vie personnelle.

Limites et conditions de réussite :

Une implication de tous sera nécessaire afin que ces formations ne soient pas vu comme une contrainte (voire une perte de temps par les agents et élus)
Les formations devront être les plus concrètes et pratiques possible en évoquant la biodiversité de notre territoire.
La formation à destination des agents de terrain devra se faire sur le terrain.

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action (maximum 3) :

Nombre de personnes formées:

Titre de l'action 2 :

Semaine de la biodiversité: Evènement à destination des scolaires sur la biodiversité

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats, Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Présentation synthétique de l'action et de ses grandes étapes de mises en œuvre (max 1 500 caractères) :

Dans le cadre de la Semaine de la Biodiversité, la communauté de communes ACVI souhaite organiser un événement destiné aux enfants du territoire de 6 à 12 ans. Ce challenge, à dérouler dans les accueils de loisirs du territoire, vise à sensibiliser les jeunes générations aux richesses et aux enjeux de la biodiversité locale.

Chaque centre de loisirs recevra un kit pédagogique pour organiser une animation simple et ludique, adaptée à ses ressources, pour animer des ateliers thématiques durant la semaine de la biodiversité. Les kits pédagogiques devront prévoir des déclinaisons selon les secteurs du territoire (littoral, plaine, montagne) afin de mettre en valeur les spécificités de chaque commune. A la suite des ateliers, des points seront attribués pour valider les découvertes et un classement sera fait. Ce challenge favorise l'émulation positive entre communes et valorise notre engagement pour la nature.
Un ou plusieurs trophées seront attribués lors d'une cérémonie ouverte au grand public qui sera également l'occasion de sensibiliser les parents et les grands parents des enfants participants.

Participer à ce projet permettra de mobiliser les familles (ainsi que les animateurs des centres de loisirs) autour d'une action éducative et conviviale; de valoriser les espaces naturels et le patrimoine local et de s'inscrire dans une dynamique collective portée par la CC ACVI au travers de sa compétence enfance-jeunesse.

Structure(s) accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert écologue...) :

Nous ferons appel à l'association TRAM 66 (Réseau d'Éducation à l'Environnement des Pyrénées-Orientales) pour construire les ateliers thématiques et le kit pédagogique à fournir aux centres de loisirs.

Date de début :

01 juin 2026

Date de fin :

30 juin 2027

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

La chargée de mission Développement Durable et Transition Ecologique avec le service Enfance Jeunesse pour diffuser et mettre en œuvre le challenge dans nos centres de loisirs.

Partenaires techniques et financiers :

La TRAM 66 sera notre interlocuteur technique privilégié pour construire un challenge ludique et pédagogique le plus pertinent possible ainsi qu'une cérémonie de remise des prix.

Les partenaires financiers potentiels seront l'Europe (LEADER) et l'Etat (fond vert PCAET).

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

MONTANT ESTIMATIF DU PROJET: 15000€

Leader: 64%

Fonds Vert PCAET: 20%

Autofinancement: 16% (2400 €)

Résultats attendus :

Une dynamique collective inter-centre aérée et inter commune autour de la préservation de la biodiversité.

Un projet démultiplié et réutilisable avec des kits pédagogiques qui resteront dans les structures; et un challenge qui pourra être reconduit chaque année avec des évolutions possibles.

Une communication forte autour du challenge pour sensibiliser par cette même occasion les habitants.

Limites et conditions de réussite :

Une implication des animateurs de centre de loisirs sera essentielle pour que la mise en place de ce challenge soit une réussite. Il faudra prévoir un temps conséquent pour présenter le projet et les accompagner dans sa mise en œuvre.

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action (maximum 3) :

Nombre d'enfants sensibilisés:

Titre de l'action 3 :

Dunes urbaines

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats, Axe 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques, Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement, Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Présentation synthétique de l'action et de ses grandes étapes de mises en œuvre (max 1 500 caractères) :

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI volet Défense contre la Mer, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus (CC ACVI) souhaite engager un projet pour préserver la biodiversité dunaire et renforcer la résilience naturelle face au recul du trait de côte et aux submersions marines. Le projet vise à réhabiliter les dunes et canaliser la fréquentation sur les secteurs du Racou et de la plage du Tamariguer à Argeles sur Mer, en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature: aménagement doux, réversibles et respectant les dynamiques naturelles.

Des dunes urbaines seront créées à partir d'une étude paysagère pour définir leur implantation, dimensions et intégration. Un schéma d'aménagement des ganivelles sera élaboré pour optimiser leur efficacité à piéger le sable et ainsi faciliter la recolonisation des dunes par la végétation naturelle.

Un suivi scientifique de terrain et par imagerie satellite sera mis en place pour contrôler la recolonisation des zones mises en défens (MED) et évaluer la capacité de la végétation dunaire à se réimplanter en haut de plage même en contexte urbain.

Dans ces secteurs très fréquentés, une communication importante sera déployée pour sensibiliser le public aux enjeux du projet : protection des habitats naturels, préservation de la biodiversité et adaptation des plages au changement climatique.

Structure(s) accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert écologue...) :

OFB,
UPVD (Université Perpignan Via Domitia)
EID Méditerranée

Date de début :

12 mai 2025

Date de fin :

01 décembre 2027

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

L'agent en charge de la GEMAPI au sein de la CC ACVI ainsi que le service chantier d'insertion qui sera en charge de la mise en œuvre du projet sur les plages (installation des ganivelles)

Partenaires techniques et financiers:

L'OFB est le principal interlocuteur technique et financier.

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

COÛT TOTAL DU PROJET : 450 000€

Autofinancement CC ACVI: 35% (157 500€)

Financement OFB: 65% (292 500€)

Résultats attendus :

La restauration d'habitat dunaire

Une préservation et recolonisation par la faune et la flore des habitats dunaires.

La création d'espaces protégés sur des lieux pourtant très fréquentés

Des sites propices à la sensibilisation à la préservation de la biodiversité et au changement climatique en particulier sur notre littoral.

Limites et conditions de réussite :

Une mise en œuvre soignée qui sera bien intégrée dans le paysage afin qu'elle soit acceptée par tous les usagers de ces plages.

Un respect des consignes d'interdiction d'accès aux dunes.

Un suivi régulier de l'état des ganivelles.

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action (maximum 3) :

Surface de dune protégée:

Nombre d'espèces faune/flore observée:

Hauteur de sable:

Résumé publiable du projet TEN global : (objectifs et points saillants de la candidature)**Présentation synthétique (max 1 500 caractères) :**

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès candidate à la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature pour structurer et amplifier son action en faveur de la biodiversité, afin d'ancrer durablement cette culture dans la collectivité. Pour cette première candidature nous souhaitons mener un important travail de formation et de sensibilisation des agents et élus afin d'intégrer de façon systématique la préservation de la biodiversité dans toutes nos missions : formation des agents de terrain aux pratiques écologiques, accompagnement des élus pour des arbitrages favorables à la nature et outils pour les services aménageurs afin de préserver la biodiversité en connaissant les enjeux et les leviers d'actions à leur disposition. Cette démarche sera complétée par un challenge pédagogique organisé pendant la Semaine de la Biodiversité, mobilisant enfants, animateurs et familles autour des richesses naturelles locales grâce à des ateliers thématiques dans les accueils de loisirs et une cérémonie de remise de trophées. Ces deux premiers projets sont un travail de fond indispensable de prise de conscience et d'information, avant d'aller vers des projets plus ciblés et ambitieux. Le 3ème projet s'inscrit dans cette volonté plus forte en ciblant un travail de restauration de la biodiversité dunaire à partir de solutions fondées sur la nature. Ce projet permettra très rapidement de mesurer un effet bénéfique sur la biodiversité des habitats dunaires. Ces actions sont complémentaires et progressives. Elles traduisent la volonté de la CC ACVI d'inscrire la biodiversité comme enjeu transversal et partagé sur tout le territoire.

Si la collectivité est reconnue TEN, elle s'engage à respecter la charte graphique du programme**J'accepte de respecter la charte graphique TEN**

Oui

FIN DU QUESTIONNAIRE

Nous vous remercions pour votre candidature à "Territoires Engagés pour la Nature" 2025 et pour votre engagement envers la biodiversité !

Après l'évaluation de l'ensemble des dossiers, le comité de sélection prendra sa décision courant octobre 2025

Occitanie, tous engagés pour la biodiversité !

Pour toute question :

Cécile BEDEL

Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie

Fixe : + 33 (0)5 61 39 67 94

cecile.bedel@arb-occitanie.fr

Consulter le site : <https://www.ofb.gouv.fr/territoires-engages-pour-la-nature>

Messagerie

Email automatique, 04 juillet 25 15:05

[Votre candidature TEN 2024 en Occitanie a bien été reçue] Madame, Monsieur, Nous vous confirmons la bonne réception de votre candidature à la reconnaissance "Territoires Engagés pour la Nature" en région Occitanie, session 2024, et nous vous remercions pour votre engagement en faveur de la biodiversité ! Après évaluation de l'ensemble des candidatures, le comité de sélection vous tiendra informés des lauréats TEN 2024 fin novembre. Nous restons à votre disposition pour toute question.Bien cordialement,L'équipe TEN à l'ARB Occitanie